

(N° 74.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1888.

Rapport de la Commission de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi instituant un conseil de prud'hommes à Ixelles.

(Voir les nos 98 et 157, session de 1887-1888, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron DE SELYS LONGCHAMPS, Président; MONTEFIORE LEVI, le Comte PHILIPPE DE LIMBURG STIRUM et le Vicomte VILAIN XIII, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Chambre a adopté sans observation le Projet de Loi relatif à l'institution d'un conseil de prud'hommes à Ixelles. Votre Commission ayant examiné le bien-fondé des motifs énumérés dans l'exposé des motifs présenté par le Gouvernement, appuyé par les autorités appelées à se prononcer sur son adoption, ainsi que dans le rapport de la section centrale, vous propose à l'unanimité l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
Vicomte VILAIN XIII.

Le Président,
EDM. DE SELYS LONGCHAMPS.